

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission:

Présidente

Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard Le 26 mars 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE186365001

Accorder un contrat à Groupe Unigesco, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51\$, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 - trois soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy Présidente Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE186365001

Accorder un contrat à Groupe Unigesco, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51\$, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 - trois soumissionnaires.

À sa séance du 28 février 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- Contrat de plus de 10 M\$;
- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire

Le 16 mars 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'Espace pour la vie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont posé diverses questions pour comprendre les raisons justifiant le nombre très élevé d'addendas. Ils ont bien compris que la nature des travaux et l'architecture du Biodôme (ancien vélodrome olympique) font en sorte qu'il ne s'agit pas d'un contrat routinier de construction. Les questions des entrepreneurs ont donc été nombreuses.

Les membres ont aussi constaté l'écart de prix considérable (38 %) entre l'estimation réalisée par une firme externe et la soumission de l'adjudicataire proposé. Ils ont considéré que ces écarts n'étaient pas suffisamment expliqués dans le sommaire décisionnel.

Pour la Commission, il a été impossible de constater sur-le-champ la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier. Le Service a donc été invité à transmettre à la Commission des renseignements plus détaillés sur les écarts entre l'estimation et le prix de l'adjudicataire proposé.

Les membres ont pu prendre connaissance de renseignements complémentaires transmis par le Service le lundi 19 mars 2018, leur permettant par la suite de conclure à la conformité du processus d'appel d'offres. Ils ont invité le Service à intégrer au dossier décisionnel les deux rapports des firmes d'estimation et le tableau-synthèse justifiant les écarts entre estimations et soumissions.

Finalement, la Commission est d'avis que ce projet devrait faire l'objet d'un suivi très serré du travail de l'adjudicataire, et ce, dans la mesure où il y a des variations de prix plus que considérables entre l'estimation des coûts et les prix soumis par la firme Unigesco.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'Espace pour la vie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission et pour les informations complémentaires fournies. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- Contrat de plus de 10 M\$;
- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier:

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE186365001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation à portée générale d'amélioration des processus

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir pour l'ensemble des dossiers des estimations réalistes et préparées avec soin;

La Commission recommande, lorsque la situation le permet, que les firmes ou les personnes chargées de préparer les estimations puissent se rendre sur les lieux d'un éventuel projet afin d'y recueillir tous renseignements pertinents à l'établissement de leur estimation.